# Réduction du temps de travail et chômage : un scénario européen note hussonet n°98, 26 avril 2016

A l'heure où l'idée même de réduction du temps de travail (RTT) est condamnée comme une hérésie par les économistes néo-libéraux<sup>1</sup>, il n'est pas inutile de montrer à quelles conditions la RTT peut faire reculer le chômage. Nous illustrons cette démonstration à l'aide d'un scénario construit à l'échelle européenne, sur le modèle d'un exercice mené sur la France<sup>2</sup>.

## Et pourtant elle baisse

Imaginons une société dont la population active est de 100 personnes : 60 d'entre elles travaillent à plein temps 40 heures par semaine, 20 autres travaillent à temps partiel 20 heures par semaine ; et les 20 restantes sont au chômage et donc à zéro heure de travail. Le nombre total d'heures travaillées est de 2800, et la durée moyenne du travail (calculée sur les personnes ayant un emploi) est de 35 heures.

Considérons maintenant une autre société, qui compte la même population active et le même nombre d'heures travaillées. Mais celles-ci sont réparties cette fois sur l'ensemble de la population active. La durée du travail est alors de 28 heures. En supposant que le travail à temps partiel n'existe pas, on voit que tous les emplois sont à 28 heures.

Cette petite fable permet d'illustrer une réalité essentielle : la question n'est pas de savoir si la durée du travail doit baisser ou non, mais quelles sont les modalités de cette réduction, soit par l'exclusion, soit par l'égalité. En France, le projet de loi « travail » est conçu pour « détricoter » encore un peu plus les 35 heures, et même vider de tout contenu la notion même de durée légale du travail. Il a ainsi clairement choisi la voie de la fragmentation sociale.

C'est pourquoi aussi les comparaisons internationales, très souvent biaisées pour démontrer les vertus de tel ou tel « modèle » doivent être soigneusement décortiquées. En réalité, tous les pays donnés en exemple parce qu'ils ont fait baisser leur taux de chômage, n'y sont parvenus qu'en étendant le champ de la précarité ou du temps partiel.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Michel Husson, « Flexibilité du travail, arnaque néo-libérale » (II), A l'encontre, 14 mars 2016.

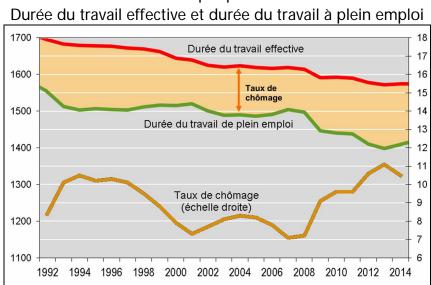
<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Michel Husson, « Réduction du <u>temps de travail et chômage : trois scénarios</u> », A l'encontre, 4 avril 2016.

## Petite arithmétique de la RTT

Notre exemple hypothétique peut être développé sur l'exemple européen. On examinera ensuite les objections habituellement adressées à ces « règles de droit » par les néolibéraux qui les trouvent simplistes. En Europe<sup>3</sup>, la production de biens et services a nécessité en 2014 284 milliards d'heures de travail (dont 80 % environ de travail salarié). La durée moyenne du travail se calcule en rapportant ce « volume de travail » au nombre d'emplois. Toujours en 2014, le nombre de personnes disposant d'un emploi était de 181 millions (dont 154 millions de salariés). La durée annuelle du travail était donc en moyenne de 1575 heures, et de 1470 pour les seuls salariés. Ces chiffres sont évidemment globaux et mélangent les emplois à temps plein ou à temps partiel.

Mais on peut aussi rapporter ce volume de travail à la population active, c'est à dire à l'ensemble des personnes en emploi ou au chômage, qui s'élevait à 202 millions de personnes (181 millions en emploi et 21 millions au chômage). A partir de ces données officielles, on peut ainsi calculer la « durée du travail de plein emploi » qui serait donc de 1409 heures par an.

En répartissant de cette manière le volume de travail entre tous les candidats à l'emploi, on réduirait le taux de chômage à zéro. L'écart relatif entre la durée du travail de plein emploi et la durée effective est en effet égal au taux de chômage, en l'occurrence de 10.5% = (1575-1409)/1575 (voir graphique 1 et annexe 1).



Graphique 1

2

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> 14 pays: Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

Pour supprimer le chômage en Europe, ce calcul montre qu'il faudrait donc réduire la durée du travail d'environ 10 %. Comme la durée moyenne équivaut à environ 39 heures, il faudrait donc passer aux 35 heures.

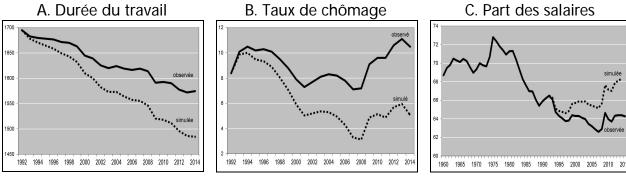
#### Un scénario alternatif

Ce scénario repose sur une hypothèse de baisse plus rapide de la durée du travail que celle observée en Europe : au lieu de baisser en moyenne de 0,33 % par an, elle aurait baissé de 0,6 % par an, avec les mêmes inflexions conjoncturelles que la durée observée. En 2014, la durée du travail serait alors inférieure de 5,7 % à son niveau observé (voir graphique 2.A). Cette baisse simulée ne franchit donc qu'une partie du chemin vers la durée du travail de plein emploi. Elle permet néanmoins de réduire de manière significative le taux de chômage qui serait resté inférieur à 6 % depuis le début des années 2000 (voir graphique 2.B).

Ce scénario n'est pas neutre en ce qui concerne la répartition des revenus. Si la réduction supplémentaire de la durée du travail n'est pas « compensée » par une baisse du salaire, la part des salaires doit logiquement augmenter. Mais cette augmentation ne fait que rattraper une partie du recul enregistré depuis le début des années 1980 (voir graphique 2.C).

Graphique 2

Réduction de la durée du travail : un scénario européen



## La mise en cause des hypothèses

L'exercice qui vient d'être présenté repose sur l'hypothèse implicite selon laquelle trois grandeurs sont données : le volume de travail, la population active, et la productivité du travail. Elles suscitent *a priori* de nombreuses objections qui ont été portées notamment par les économistes néo-libéraux opposés par principe à une politique de réduction du temps de travail.

Considérer le volume de travail comme donné serait un raisonnement « malthusien ». Mais, en pratique, il n'a augmenté que de 6,2 % entre 1992 et 2014, soit de 0,3 % par an. En France, il a légèrement progressé entre 1997 et 2002, contrairement aux prédictions des détracteurs de la RTT.

Ce constat peut s'interpréter en remarquant que le taux de croissance du volume de travail est la différence entre le taux de croissance du PIB et celui de la productivité horaire du travail (voir annexe 2). Or, il se trouve que sur longue période, le PIB et la productivité horaire tendent à augmenter au même taux, de telle sorte que le volume de travail tend à rester constant, ou à augmenter très modérément.

La deuxième objection est recevable : la population inactive n'est pas inerte. Elle peut par exemple augmenter quand le marché du travail va mieux : des personnes vont en effet essayer de trouver un emploi, alors qu'elles y renoncent quand le taux de chômage augmente. C'est ce que les économistes appellent « effet de flexion » (voir annexe 3). Il faudrait donc, en toute rigueur, modifier le modèle. La prise en compte de cet « effet de flexion » réduirait à court terme l'impact de la réduction du temps de travail, mais cet effet s'estomperait par construction à moyen terme.

La troisième objection (la productivité du travail est donnée) se combine avec la première, et s'appuie sur deux raisonnements. La réduction de la durée du travail sans perte de salaire ferait monter le « coût du travail » et aurait, via cette perte de compétitivité, un impact négatif sur le niveau d'activité et donc sur l'emploi. Ou bien, des gains de productivité réduiraient l'effet sur l'emploi.

Un choix de société, une question politique

Ces deux dernières objections permettent de souligner que l'exercice présenté ne relève pas de l'économie « pure » mais pose des questions politiques. L'argument de la compétitivité suppose implicitement que l'on ne touche pas à la partie du profit qui va aux dividendes. Or, celle-ci est précisément la contrepartie d'une baisse de la durée du travail insuffisante, et donc du chômage. Vouloir baisser ce dernier sans remettre en cause la ponction actionnariale n'est donc pas cohérent. La création d'emplois par réduction du temps de travail, et sans perte de salaire, augmente évidemment la masse salariale; mais celle-ci peut être parfaitement compensée par une baisse des dividendes distribués aux actionnaires<sup>4</sup>.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la création d'emplois par réduction du temps de travail « s'auto-finance » en partie. Sans même parler de ses effets sociaux et individuels sur le bien-être, le chômage n'est pas gratuit. Aux allocations chômage, il faudrait ajouter les effets indirects, notamment en matière de santé publique. Résorber le chômage réduit donc son coût dans une proportion qui va d'un tiers à la moitié d'un salaire dans le cas français. Il serait donc possible de réduire les cotisations à mesure que les emplois créés réduisent les sommes consacrées à l'indemnisation du chômage, et l'augmentation de la part des salaires en serait réduite d'autant.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> pour une démonstration plus détaillée, voir Michel Husson, « <u>Soixante ans d'emploi</u> », 2009 ; ou : Michel Husson, « <u>Unemployment, working time and financialisation: the French case</u> », *Cambridge Journal of Economics*, vol.39 n°3, 2015.

Quant à l'argument sur la productivité, il est exact : si la baisse de la durée du travail est compensée par une intensification du travail, alors il est vrai que l'effet sur l'emploi en est réduit d'autant. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé durant le passage aux 35 heures en France : une partie de l'effet de la réduction du temps de travail a été gommée par diverses formes d'intensification du travail. De cette expérience grandeur nature, on peut tirer en conclusion quelques leçons de portée générale.

## Les principes d'une bonne RTT

- Maintien du salaire mensuel : la RTT n'est pas un partage du travail à masse salariale inchangée.
- La RTT doit se faire « avec embauches compensatoires » proportionnelles afin d'éviter toute intensification du travail : 10 % de baisse du temps de travail = 10 % d'emplois en plus (et même 11,1 % en raison des lois de l'arithmétique !).
- La RTT doit être l'occasion d'une résorption du travail à temps partiel subi.
- La RTT doit s'accompagner de formes de mutualisation des emplois dans les petites entreprises

Mais la condition de réussite la plus importante est le contrôle des salariés sur la mise en oeuvre de la mesure. Ce contrôle doit porter sur deux points essentiels : le premier est la réalité des créations d'emplois, le second sur les modalités concrètes de la RTT. Ce sont les travailleurs qui doivent décider collectivement de la meilleure manière de combiner les formes possibles de réduction du temps de travail, de manière à prendre en compte les aspirations différenciées des salariés : réduction quotidienne (tant d'heures par jour), hebdomadaire (par exemple 4 jours), annuelle (journées RTT) ou pluriannuelle (année sabbatique)

Une forme de ce contrôle pourrait être le suivant : dans la mesure où les dépenses de chômage diminueraient avec les créations d'emplois, des baisses de cotisations sociales pourraient être accordées. Mais celles-ci seraient soumises à la validation par les salariés au regard de quatre critères : la réalité des créations d'emplois, leur caractère décent, le maintien des salaires et une politique de réduction des versements de dividendes.

## **Annexes**

1. durée du travail de plein emploi et taux de chômage

Soit N l'emploi, VOL le nombre total d'heures de travail, CHO le chômage et POPAC la population active. La durée du travail moyenne se calcule selon : DAT=VOL/N

La durée du travail de plein emplois se calcule selon : DATPE=VOL/POPAC

Mais si l'on tient compte du fait que POPAC=N+CHO, le ratio DATPE/DAT peut s'écrire : DATPE/DAT=N/POPAC=1-TCHO avec TCHO=CHO/POPAC

Il vient donc:

TCHO=(DAT-DATPE)/DAT

2. PIB et productivité horaire

Cette dernière (PRODH) se calcule en effet en rapportant le PIB au nombre d'heures travaillées (VOL). On a donc PRODH=PIB/VOL. Il est alors facile d'en déduire que : VOL=PIB/PRODH, soit en notant tx les taux de croissance : txVOL=txPIB-txPRODH.

3. l'effet de flexion

La population active (POPAC) est par définition la somme de l'emploi (N) et du chômage (CHO). En variations ( $\Delta$ ), on a donc bien  $\Delta$ CHO= $\Delta$ POPAC- $\Delta$ N.

Mais si l'augmentation de l'emploi ( $\Delta N=10$ ) induit une augmentation de la population active (par exemple  $\Delta POPAC=5$ ), alors la baisse du chômage ( $\Delta CHO$ ) est de 5, donc inférieure aux créations d'emplois.